



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire présenté par la
Confédération des syndicats nationaux

à Ressources naturelles Canada

sur les travaux de consultation
La transition équitable axée sur l'humain

Le 29 octobre 2021

Confédération des syndicats nationaux
1601, av. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
Tél. : 514 598-2271
Télec. : 514 598-2052
www.csn.qc.ca

Présentation

Nous remercions le gouvernement du Canada d'offrir à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) l'occasion de donner son avis dans le cadre de la consultation sur la transition équitable axée sur l'humain. La CSN est une organisation syndicale du Québec composée de près de 1 600 syndicats. Elle regroupe plus de 320 000 travailleuses et travailleurs œuvrant dans quelque 4 500 lieux de travail et réunis sur une base sectorielle ou professionnelle dans huit fédérations, ainsi que sur une base régionale dans treize conseils centraux, principalement sur le territoire du Québec.

Des principes de transition équitable axés sur l'humain

Nous croyons que le passage vers une économie sobre en carbone ne peut se faire sans la contribution essentielle des syndicats et des travailleuses et des travailleurs qu'ils représentent.

La crise climatique n'est pas isolée des autres crises sociales (accroissement de la pauvreté, déplacement des populations en raison de réfugiés climatiques, affaiblissement de la sécurité alimentaire, etc.). Dans un contexte où les changements climatiques font craindre le pire pour la survie de l'humanité, les questions environnementales et sociales doivent prendre une place primordiale dans toutes les politiques gouvernementales. Cette urgence écologique est intimement liée aux questions énergétiques, écologiques, de justice sociale ainsi qu'aux modèles de développement économique et financier dans lesquels nous vivons.

Le concept de transition juste, qui est porté par les organisations syndicales, dont la CSN, vise à promouvoir une stratégie qui facilitera le passage d'un système économique énergétique à carburant fossile et à forte empreinte écologique vers un système reposant sur une économie sobre en carbone ayant une empreinte écologique faible. Sa mise en place devra être inclusive pour les travailleuses et les travailleurs ainsi que pour les communautés. Elle demande des investissements significatifs et des mesures d'adaptation dans les milieux de travail. Une transition juste doit faire partie intégrante d'une vision globale d'un développement durable, en incluant un dialogue social constructif et inclusif, ayant comme trame de fond la lutte contre la pauvreté.

La Confédération syndicale internationale (CSI) définit ainsi la transition juste :

« La transition juste nécessite une action de toute l'économie pour mettre en œuvre les plans, les politiques et les investissements permettant de s'acheminer vers un avenir durable qui offre le plein-emploi, le travail décent et la protection sociale. Un processus de transition juste efficace appelle au dialogue social entre les gouvernements, les employeurs et les syndicats afin de définir les mesures nécessaires pour créer de la confiance, garantir un soutien au revenu aux travailleurs affectés, et proposer des services de reconversion et les formations de renforcement des compétences¹.»

¹ *Confédération syndicale internationale, le rôle de la protection sociale dans la transition juste.*
[\[www.ituc-csi.org/IMG/pdf/role_of_social_protection_in_a_just_transition_fr.pdf\]](http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/role_of_social_protection_in_a_just_transition_fr.pdf)

Dans le document de travail de cette consultation, le gouvernement présente plusieurs programmes de requalification de la main-d'œuvre et de développement des compétences pour aider à la création d'emplois en lien avec les changements climatiques. Nous profitons d'ailleurs de cette consultation pour réitérer l'importance de réformer l'assurance-emploi pour répondre aux besoins changeants du marché du travail. Cette réforme est attendue depuis longtemps et constitue un incontournable pour répondre au contexte de développement d'une économie faible en carbone.

Tous les gouvernements (fédéral, provincial, municipal) doivent prendre part à la lutte contre les changements climatiques et avoir pour objectif de limiter les impacts négatifs potentiels sur les travailleuses et travailleurs ainsi que sur la communauté. D'abord, nous croyons que le gouvernement fédéral doit soutenir financièrement des programmes qui permettent un verdissement des milieux de travail pour réduire l'empreinte carbone et écologique, par exemple, la réduction du gaspillage d'eau potable par une meilleure gestion des eaux usées d'une entreprise ou d'un établissement, la réduction de la quantité de matières résiduelles dans les hôpitaux, les industries, les institutions et les commerces, la réduction des gaz à effet de serre (GES) par la conversion du mazout lourd, léger ou du gaz naturel vers des énergies renouvelables.

Ces projets devraient bien entendu se réaliser avec l'apport des travailleuses et des travailleurs. Ceux-ci seront au premier plan des changements à venir, que ce soit parce qu'il y a des pertes d'emplois dans un secteur vulnérable ou parce qu'il y a une possibilité de création d'emplois verts et décents, ou encore parce qu'il y a une transition d'emplois existants vers des emplois verts. Ces changements demanderont probablement des compétences en environnement, de la formation et de la requalification de la main-d'œuvre. Des interventions gouvernementales seront nécessaires pour assurer une transition juste.

Création d'emplois

Certains secteurs d'emplois verront une augmentation des besoins d'adaptation de la main-d'œuvre, comme c'est le cas notamment dans les secteurs de l'électrification des transports, des énergies renouvelables, des technologies propres et de la restauration des écosystèmes.

Examinons le secteur des transports. Il s'agit d'un grand émetteur de GES qui sera appelé à se transformer radicalement au cours des prochaines années. Le parc automobile augmente constamment et l'électrification des transports fait partie des solutions de réduction de l'empreinte écologique, à la condition d'électrifier les transports collectifs en priorité, puis d'en augmenter l'offre et enfin, de développer des stratégies d'aménagement pour contrer l'étalement urbain. Si l'on se contente d'électrifier l'actuel parc automobile, qui est caractérisé par le voiturage en solo, il y aura comme conséquence négative un « boom minéral » insoutenable, tant sur les plans économique, environnemental que social, et ce, à l'échelle nationale et internationale. La Banque mondiale prévoit d'ailleurs une augmentation de l'extraction par des minières de 500 % de lithium (minerai utilisé pour la fabrication de batteries).

Le recyclage des batteries, l'économie circulaire et toute autre initiative d'efficacité minérale qui seront à la fois créatrices d'emplois en plus de contribuer à développer une économie faible en carbone sont donc souhaitables et devront s'inscrire dans une perspective de transition juste.

Perte d'emplois

Les secteurs de l'industrie pétrolière, gazière et du charbon subissent déjà des pertes d'emplois. On peut donc prévoir que d'autres secteurs seront affectés. C'est le cas, par exemple, de l'industrie récréotouristique, celles de la pêche commerciale (dû à la perte de biodiversité), de la forêt (scieries, pâtes et papiers) et de l'agriculture. Pour assurer une transition juste, nous croyons que le gouvernement fédéral doit soutenir financièrement et déployer des ressources techniques et humaines pour ces travailleuses et ces travailleurs qui perdront leur emploi. Des pertes massives dans ces secteurs pourraient créer des contestations chez les travailleurs qui seraient tentés de tourner le dos aux questions environnementales. Le Québec a d'ailleurs déjà vécu un phénomène semblable lorsque des communautés se sont opposées aux changements apportés à la production, l'exportation et l'utilisation de l'amiante au Québec, malgré les enjeux de santé et de sécurité.

Les principes d'une transition juste

Au sujet des principes devant nous guider pour effectuer une transition juste, nous souhaitons ajouter quelques éléments. Au point 2 (page 7), nous utiliserions le terme « d'emplois décents » comme défini par l'Organisation internationale du travail (OIT) plutôt que celui « d'emplois convenables ». La CSN souscrit aux principes directeurs de l'OIT (2015) qui favorisent l'économie verte dans le contexte de développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Un des objectifs est de créer des emplois décents tout au long de la transformation vers une économie sobre en carbone.

De plus, il serait incontournable d'ajouter un principe important en lien avec la santé et la sécurité du travail. De nouveaux emplois dits verts comportent des risques qu'il faut documenter et auxquels il faut apporter des solutions, que ce soit par des mesures de prévention ou encore par l'application de nouvelles normes.

Enfin, il y a un consensus grandissant voulant que l'augmentation de l'ambition climatique et les menaces des changements climatiques aient des impacts profonds sur l'économie et la société. C'est en regard de ce constat que la nécessité de la transition juste, énergétique et écologique s'impose dans le discours de la crise environnementale. La transition juste apparaît comme un moyen nécessaire devant l'essoufflement d'une économie basée sur les énergies fossiles, mais elle doit être planifiée de manière démocratique.

Groupe consultatif pour une transition équitable

À notre avis, un groupe consultatif devrait être constitué de personnes ayant des expériences et des spécialités en lien avec la transition juste. Il devrait se réunir de façon régulière et jouer le rôle de comité avisé sur les enjeux de transition juste. Il devrait prioritairement prendre en compte les enjeux liés au travail et proposer des projets pilotes dans des secteurs plus vulnérables.

Comme il est difficile d'évaluer l'ensemble des effets d'une transition sur l'emploi, la mise en place d'un groupe consultatif indépendant sur la transition équitable exigera de consulter l'ensemble des provinces et territoires ainsi que les groupes ayant une expertise sur les questions relatives à l'emploi et à la transition juste. Au Québec, par exemple, il existe un grand nombre d'organisations qui traitent des questions d'environnement, d'emploi et de formation. En plus des centrales syndicales, qui ont une expertise certaine sur le sujet, s'ajoutent le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'environnement (EnviroCompétences)², le Chantier de l'économie sociale³, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)⁴, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)⁵, pour ne nommer que ceux-là. La CSN est d'avis que le groupe consultatif sur la transition équitable doit agir sur des bases de partenariat et d'échanges avec ces organisations de concertation ainsi qu'avec les provinces et les territoires.

Le groupe consultatif devra œuvrer à l'amélioration des connaissances sur la situation des travailleuses et des travailleurs vulnérables, à la création de nouveaux emplois et d'emplois dits « verts et décents », au développement des compétences à mettre de l'avant, à la mise en place de programmes de formation adéquats et de requalification de la main-d'œuvre dans un contexte de pénurie de la main-d'œuvre. Le groupe consultatif pourrait jouer le rôle d'observatoire de l'impact de la transition juste, énergétique et écologique sur les enjeux du verdissement des emplois, les secteurs vulnérables et ceux qui seront appelés à se développer.

Un groupe consultatif fédéral sur les questions de « transition équitable » ne devra pas dédoubler les stratégies mises en place par les provinces.

Gouvernance du groupe consultatif

Les personnes choisies devront être représentatives d'une diversité de personnes provenant d'une variété de secteurs (secteur public, bâtiments, transport, énergie, etc.), de syndicats, de chercheurs, d'organisations non gouvernementales (ONG) en environnement et de groupes spécialisés en emploi. Les personnes qui participeront au groupe consultatif devront être indépendantes du gouvernement et adhérer à des règles éthiques claires, comme la transparence et l'absence de conflit d'intérêts. Des redditions de comptes devront être produites régulièrement et accessibles au public.

Le groupe consultatif devra avoir un financement adéquat et offrir des ressources techniques et humaines permettant un déploiement maximal du comité. Nous souhaitons que le travail du groupe se fasse en partenariat avec plusieurs ministères : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), Emploi et Développement social Canada (EDSC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), etc. pour partager l'information, améliorer les connaissances et émettre des recommandations bien adaptées à la réalité du monde du travail.

² [www.envirocompetences.org]

³ [www.chantier.qc.ca]

⁴ [www.rncreq.org]

⁵ [www.cpmt.gouv.qc.ca]

Enfin, nous voulons vous assurer de l'entière collaboration de la CSN à la mise en place d'un tel groupe consultatif. Plus globalement, la CSN croit qu'il est urgent d'agir, car notre inaction entraînera des répercussions importantes sur l'économie, l'emploi et la qualité de vie des populations. Plusieurs solutions existent, notamment pour les travailleuses et les travailleurs actuellement à l'emploi ainsi que celles et ceux qui le seront dans le futur. La transition énergétique dans une perspective de transition juste s'impose d'ailleurs comme un outil de planification adapté aux travailleuses et aux travailleurs de différents secteurs d'activité économique.